

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de janvier à 18 heures 30 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de POUSTHOMY.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOUSQUET Bernard	Mr JAMME Karol	
CANTALOUBE Séverine	LAVABRE Jacqueline	
CONDOMINES Alain	Mr MERIC Patrice	
CONDOMINES Vanessa	SERRES Daniel	
GARRIGUES Nathalie	SERRES Marlène	

Étaient absents excusé(e)s : VILLENEUVE Sébastien

Secrétaire de séance : CANTALOUBE Séverine

I - DELIBERATIONS PRISES

✚ Approbation du projet de réhabilitation de l'ancienne école en logement et ERP

Madame le Maire expose que la commune est éligible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2026.

Elle précise que la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école entre dans la catégorie d'opération rénovation de logements à vocation locative.

Madame le Maire présente l'avant-projet définitif établi par le cabinet d'architecture COSTES - GAUBET. Le montant total de l'estimation (travaux et honoraires et imprévus) s'élève à la somme de 844 085,69 €.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** des travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école
- **accepte** l'estimation prévisionnelle de ces travaux,
- **charge** Madame le Maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer toutes les pièces s'y rapportant.

II - REHABILITATION ANCIENNE ECOLE

Le bureau a présenté différents projets pour la réhabilitation de l'école. Le projet comprendra :

Au RDC, l'ensemble de ce niveau devra être accessible aux PMR et répondre aux contraintes de sécurité relatives à un ERP.

Un espace associatif dédié à la mémoire de l'ancienne école sera aménagé. Cette salle pourra être mutualisée avec d'autres activités tel qu'une bibliothèque (dans la continuité de la boîte à livre existante-hors organisation et gestion bibliothèque municipale).

Le conseil municipal a retenu le projet :

- Création d'un ERP et d'un studio en RDC
- Création de 2 logements type T3.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 844 085,69 €. Les travaux seront réalisés sur plusieurs exercices et sous conditions de l'obtention du maximum des aides.

III- VALIDATION DES RESTES A REALISER

Le conseil municipal a décidé de reporter sur l'exercice 2026 les travaux en cours et les crédits afférents programmés lors du budget 2025.

IV - BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration. Une ébauche a été présentée au conseil municipal pour correction et ajout d'informations. La parution est prévue pour courant février.

Fin de la séance : 21h35

Fait à Pousthomy, le 27 janvier 2026

Le Maire, Jacqueline LAVABRE

